

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 16 février 2017

Point sur la situation financière du Centre Hospitalier Universitaire de la Réunion

La situation financière du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) s'est dégradée rapidement ces deux dernières années : l'établissement a enregistré une perte de 20 millions d'€ en 2015 et le déficit 2016 sera d'au moins 26 millions d'€. Depuis sa création, l'ARS Océan Indien (ARS OI) a toujours soutenu le CHU dans ses projets d'investissement, de modernisation et de développement, à hauteur minimale de 8.5 M€ par an. Afin de permettre le rétablissement de la situation financière de l'établissement, la direction du CHU doit présenter un plan de retour à l'équilibre s'appuyant sur un projet d'établissement réalisé avec l'ensemble des acteurs concernés, qui préserve par ailleurs, la qualité et la sécurité des soins pour les patients.

— Contexte

Le CHU a connu une dégradation de sa situation financière ces dernières années. Pour autant, son développement n'a pas été freiné et trois opérations immobilières de grande envergure (à Saint-Denis, Saint-Pierre et au Tampon) sont en cours, ce qui impose la restauration de l'assise financière qui était la sienne en 2012.

Depuis sa création, l'ARS Océan Indien (ARS OI) soutient le CHU dans ses projets d'investissement, et de développement à une hauteur minimale de 8.5 M€ par an. Il s'agit aujourd'hui pour les gestionnaires de l'établissement de retrouver un équilibre structurel permettant au CHU d'assumer pleinement ses missions, en maintenant la qualité des soins qui est due aux patients, tout en s'adaptant aux innovations de la médecine. Ce retour à l'équilibre doit s'inscrire dans un projet d'établissement clair réalisé avec la communauté médicale et impliquant toutes les composantes hospitalières (direction, communauté médicale et soignante, usagers, etc.).

— Elaboration d'un plan de retour à l'équilibre

Dès août 2015, conformément à la réglementation, l'ARS OI a alerté le niveau national, afin que la situation du CHU de la Réunion soit examinée par le Comité interministériel de performance et de la modernisation de l'offre de soins (COPERMO). L'objectif de cette démarche, sur la base d'une proposition d'un plan d'action formulée par la direction de l'établissement, est de permettre au comité de valider les modalités du retour à l'équilibre financier des établissements les plus en difficultés.

En janvier 2016, l'ARS OI a demandé au Ministère qu'une mission d'audit de l'Inspection des Affaires Sociales (IGAS) soit diligentée. Les conclusions de ce rapport d'audit confirment la gravité de la situation financière du CHU et établissent un certain nombre de points critiques qui doivent, sans délais, faire l'objet de « réorientations radicales » pour permettre un retour à l'équilibre à l'horizon 2021.

A l'issue de la séance de décembre 2016, le Copermo a reconnu la pertinence du plan de retour à l'équilibre présenté par le CHU, et l'a validé en partie. Toutefois, considérant que ce dernier ne permet pas de ramener l'établissement sur une trajectoire financière adaptée à sa situation, il a demandé à la direction du CHU de compléter les mesures envisagées.

Il appartient à la direction du CHU de proposer un plan de retour à l'équilibre conforme aux attentes du comité. Sur la base d'une nouvelle proposition de la direction, l'ARS OI est prête à accompagner le CHU, notamment sur le constat objectif des spécificités de l'établissement qui sont sources de surcoûts non compensés, en particulier l'importance des missions de formation et certaines dépenses liées à la prise en charge de patients en provenance de la zone Océan Indien.

Enfin, une meilleure programmation d'utilisation fonctionnelle des bâtiments restructurés et rénovés sur le site Sud pourrait permettre à l'ARS OI de défendre au niveau national l'appui financier nécessaire pour assurer le financement des travaux.